

# LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT

PERSONNES NON OU TRÈS MAL LOGÉES	NOMBRE DE PERSONNES
<b>PERSONNES PRIVÉES DE DOMICILE PERSONNEL</b>	<b>685 116</b>
- DONT SANS-DOMICILE (1)	133 000
- DONT PERSONNES EN RÉSIDENCES SOCIALES EX NIHILO (HORS FTM ET FJT) (2)	18 116
- DONT RÉSIDENCE PRINCIPALE EN CHAMBRE D'HÔTEL (3)	38 000
- DONT HABITATIONS DE FORTUNE : CABANE, CONSTRUCTION PROVISOIRE, PERSONNES VIVANT À L'ANNÉE EN CAMPING OU EN MOBIL-HOME... (3)	85 000
- DONT PERSONNES EN HÉBERGEMENT « CONTRAINT » CHEZ DES TIERS (4)	411 000
<b>PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS DE LOGEMENT TRÈS DIFFICILES (HORS PERSONNES CUMULANT INCONFORT ET SURPEULEMENT)</b>	<b>2 778 000</b>
- DONT PRIVATION DE CONFORT (5)	2 123 000
- DONT SURPEULEMENT « ACCENTUÉ » (5)	800 000
<b>PERSONNES EN SITUATION D'OCCUPATION PRÉCAIRE</b> LOCATAIRES D'UN LOGEMENT LOUÉ MEUBLÉ (HORS HÔTELS OU GARNIS ET HORS ÉTUDIANTS APPARTENANT AU PREMIER QUANTILE DE NIVEAU DE VIE)* (6)	172 847
<b>« GENS DU VOYAGE » QUI NE PEUVENT ACCÉDER À UNE PLACE DANS LES AIRES D'ACCUEIL AMÉNAGÉES** (7)</b>	<b>86 612</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 867 575</b>
<b>PERSONNES CUMULANT PLUSIEURS DIFFICULTÉS (DOUBLES COMPTES)</b>	<b>210 000</b>
<b>TOTAL TABLEAU 1 (HORS CUMUL DE DIFFICULTÉS)</b>	<b>3 657 000</b>

PERSONNES EN SITUATION DE RÉELLE FRAGILITÉ À COURT OU MOYEN TERME	NOMBRE DE PERSONNES
<b>PROPRIÉTAIRES OCCUPANT UN LOGEMENT DANS UNE COPROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ (356 686 LOGEMENTS) (8)</b>	<b>729 636</b>
<b>LOCATAIRES EN IMPAYÉS DE LOYER (494 800 MÉNAGES) (5)</b>	<b>1 252 000</b>
<b>PERSONNES EN SITUATION DE SURPEULEMENT « AU SENS LARGE », HORS SURPEULEMENT « ACCENTUÉ » (9)</b>	<b>3 224 000</b>
<b>PERSONNES EN HÉBERGEMENT « RÉSIGNÉ » (HORS HÉBERGEMENT CONTRAINT)*** (10)</b>	<b>240 599</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 446 235</b>
<b>PERSONNES CUMULANT PLUSIEURS DIFFICULTÉS (DOUBLES COMPTES)</b>	<b>292 000</b>
<b>TOTAL TABLEAU 2 (HORS CUMUL DE DIFFICULTÉS)</b>	<b>5 154 000</b>

TOTAL DES PERSONNES EN SITUATION DE MAL-LOGEMENT OU DE FRAGILITÉ PAR RAPPORT AU LOGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES
<b>TOTAL</b>	<b>9 313 810</b>
<b>PERSONNES CUMULANT PLUSIEURS DIFFICULTÉS (DOUBLE COMPTES TAB.1, TAB.2, ET ENTRE LES DEUX TABLEAUX)</b>	<b>1 077 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (HORS CUMUL DE DIFFICULTÉS)</b>	<b>8 236 000</b>

## Autres données disponibles sur les ménages touchés par la crise du logement

(données en nombre de ménages, et non de personnes comme c'est le cas dans les deux tableaux précédents)

MÉNAGE EN ATTENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL EN 2010, HORS DEMANDE DE MUTATIONS (11)	1 230 136
MÉNAGE EN SURPEULEMENT « MODÉRÉ », HORS SURPEULEMENT AU SENS LARGE ET ACCENTUÉ (6)	1 017 000
MÉNAGE EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE (5)	3 380 000
MÉNAGE OCCUPANT UN LOGEMENT SANS DROIT NI TITRE SUITE À UNE DÉCISION DE JUSTICE PRONONÇANT L'EXPULSION**** (12)	90 962
LOCATAIRES EN DIFFICULTÉ DE PAIEMENT (HORS MÉNAGES EN IMPAYÉS DE LOYER) (6)	1 305 200
PROPRIÉTAIRES ET ACCÉDANTS EN DIFFICULTÉ DE PAIEMENT (7) DONT 70 000 MÉNAGES EN IMPAYÉS DE CHARGES ET DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	565 000

**Si ces données ne sont pas cumulables avec les deux tableaux précédents, elles témoignent de l'étendue des personnes en difficulté de logement.**

**AU TOTAL, PLUS DE 10 MILLIONS DE PERSONNES SONT TOUCHÉES DE PRÈS OU DE LOIN PAR LA CRISE DU LOGEMENT.**

### SOURCES

- (1) Insee, à partir de RGP 2006, ES 2008, sources administratives.  
 (2) DGCS, 2010.  
 (3) Insee, Recensement général de la population (RGP), 2006.  
 (4) Insee, Enquête nationale Logement (ENL), 2002.  
 (5) Insee, ENL, 2006.  
 (6) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Insee - ENL 2006.  
 (7) Estimation Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère du Logement, 2009.  
 (8) Jean-Claude Driant, exploitation de l'ENL 2006 pour la Fondation Abbé Pierre.  
 (9) ENL 2006. Calcul Insee à partir d'une variable DGALN, ministère du Logement.  
 (10) Fondation Abbé Pierre, à partir des données de l'Ined et de l'Insee - ENL 2002.  
 (11) Ministère du Logement, Numéro unique départemental.  
 (12) Estimation Fondation Abbé Pierre, à partir des données du ministère de l'Intérieur.

### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

\* Parmi l'ensemble des personnes locataires d'un logement loué meublé (hors hôtels et garnis, et hors étudiants), soit 432 118 personnes, l'Insee indique que près de 40 % appartenaient au 1<sup>er</sup> quartile de niveau de vie, soit 172 847 personnes (chiffre retenu par la Fondation).

\*\* Sachant que les Schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage établissent un objectif à 41 589 places en aires d'accueil pour répondre à l'ensemble des besoins, et que 19 936 places étaient disponibles fin 2009, on peut estimer que 21 653 familles n'ont pas accès à une place en aire d'accueil aménagée, soit 86 612 personnes (en appliquant un ratio de 4 personnes par famille).

\*\*\* Sachant que 695 648 enfants de 18 ans ou plus étaient hébergés par leur parents ou grands-parents après avoir occupé un logement indépendant pendant plus de 3 mois, on peut estimer que 240 599 étaient « résignés » par rapport à leur situation (hors hébergement « contraint », et hors étudiants) dans la mesure où ils ne pouvaient accéder à un logement indépendant.

\*\*\*\* Au cours des trois dernières années (2007 à 2009), il y a eu 123 646 demandes de concours de la force publique ayant fait suite à une décision de justice prononçant l'expulsion. Ces locataires deviennent de fait occupants sans droit ni titre et peuvent être expulsés sans nouvelle décision de justice. Si l'on extrait de ces ménages les 32 684 qui ont effectivement été expulsés avec le concours de la force publique de 2007 à 2009, on trouve le résultat suivant : 123 646 - 32 684 = 90 962 ménages qui sont logés mais vivent avec la menace permanente d'être expulsés du jour au lendemain.

# LES CHIFFRES DU MAL-LOGEMENT

**3,6** millions de personnes non ou très mal logées, plus de 5 millions en situation de fragilité à court ou moyen terme dans leur logement... La problématique du mal-logement recouvre des réalités diverses (sans domicile et absence de logement personnel, mauvaises conditions d'habitat, difficultés pour se maintenir dans son logement...), que la Fondation Abbé Pierre cherche à mettre en lumière dans un état des lieux chiffré. Si un certain nombre de situations demeurent encore trop méconnues, faute de données existantes ou suffisamment fiables (problématique des « squats », difficulté à estimer de manière fiable les personnes vivant en bidonvilles ou en camping à l'année, question de la mobilité et des trajectoires...), la Fondation Abbé Pierre salue toutefois les récentes avancées de la statistique publique dans le champ du logement. Grâce aux travaux menés par l'Insee et le Conseil national de l'information statistique (CNIS) au cours de l'année 2010<sup>1</sup>, des données nouvelles sont désormais disponibles (exploitations des résultats du Recensement de la population et de l'Enquête logement de 2006, réexploitation des résultats de l'Enquête logement de 2002, identification des doubles comptes entre les différentes rubriques de populations mal logées, etc.). Ces éléments nouveaux ont été pris en compte par la Fondation Abbé Pierre, et intégrés dans les Chiffres du mal-logement en 2011.

## 3,6 MILLIONS DE PERSONNES NON OU TRÈS MAL LOGÉES

Parmi les 3,6 millions de personnes confrontées à une problématique aiguë de mal-logement on recense tout d'abord **685 000 personnes privées de domicile personnel**. Dans une publication datant de janvier 2011<sup>2</sup>, l'Insee estime à **133 000** le nombre de **personnes sans domicile** en France métropolitaine au début des années 2000. Parmi elles, 33 000 personnes dorment habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation

1. Afin d'améliorer l'état de la connaissance publique sur le mal-logement, le Conseil national de l'information statistique a mis en place un groupe de travail en juillet 2010 auquel la Fondation Abbé Pierre participe aux côtés des services producteurs de données et des acteurs du logement. Les résultats de ce groupe devraient être diffusés courant 2011.

2. Pierrette Briand, Nathalie Donzeau, *Insee première* n° 1330, « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », janvier 2011.

(rue, abri de fortune) ou des centres d'hébergement d'urgence ; 66 000 personnes sont accueillies dans les établissements sociaux de long séjour<sup>3</sup> et 34 000 personnes dans des dispositifs d'hébergement financés par l'aide au logement temporaire<sup>4</sup>. Les données publiées par l'Insee ne tenant pas compte des **places en logement temporaire**, la Fondation Abbé Pierre y ajoute une partie des personnes accueillies dans les résidences sociales, soit celles qui occupent les 18 116 places disponibles en 2010 en résidences sociales *ex nihilo*<sup>5</sup>.

Parmi les 685 000 personnes souffrant d'une absence de logement figurent également toutes celles qui ont recours à des formes d'habitat extrêmement précaires : baraques de chantier, logements en cours de construction, locaux agricoles aménagés... En 2006, le recensement de la population indique que **85 000 personnes résident dans ces « habitations de fortune »**, qui renvoient pour les trois quarts à des constructions provisoires ou des mobil-home (sans possibilité de mobilité). Le recensement de la population a permis également d'établir à **38 000 le nombre de personnes vivant à l'année dans des chambres d'hôtel** le plus souvent dans des conditions d'habitat très médiocres (absence de sanitaires, aucune installation permettant de faire la cuisine...).

Parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers pour accéder à un logement indépendant, de nombreuses autres personnes sont enfin hébergées chez un parent, un ami ou une connaissance. D'après les résultats de l'Enquête logement de 2002 (le module « hébergement » a été supprimé de l'ENL 2006 mais devrait être réintégré lors de l'ENL 2012), l'Insee indique qu'un « noyau dur » de 79 000 personnes âgées de 17 à 59 ans résident chez des ménages avec lesquels elles n'ont aucun lien de parenté direct. Il convient pour nous d'ajouter à ce « noyau dur » tous les enfants adultes contraints de revenir chez leurs parents ou grands-parents, faute de pouvoir accéder à l'auto-

3. Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, établissements d'accueil mère-enfant, centres dédiés aux demandeurs d'asile...

4. Logements ou chambres conventionnés à l'ALT en places d'urgence ou de plus longue durée, hors établissements sociaux.

5. Ne sont pas intégrées ici les résidences sociales issues de la transformation des Foyers de travailleurs migrants et de Foyers de jeunes travailleurs.

nomie résidentielle (soit 282 000 enfants de plus de 25 ans)<sup>6</sup> ainsi que les personnes âgées de 60 ans ou plus, qui sont hébergées chez un tiers suite à une rupture familiale, un deuil, des difficultés financières ou de santé (soit environ 50 000 personnes). Au total, ce sont donc **411 000 personnes qui sont contraintes à l'hébergement chez un tiers, faute de solution de logement adaptée à leurs besoins.**

À côté des personnes souffrant de l'absence d'un logement, le mal-logement recouvre aussi toutes les situations relevant de mauvaises conditions d'habitat. À partir de l'Enquête logement de 2006, l'Insee estime aujourd'hui, sans doubles comptes, que **2 778 000 personnes vivent dans des logements inconfortables (2,1 millions de personnes) ou surpeuplés (800 000 personnes).** Par analogie avec les critères retenus par la loi Dalo, il considère comme « privés de confort » les logements situés dans des immeubles insalubres, menaçant de tomber en ruine ou ayant au moins deux défauts parmi les suivants : installation de chauffage insuffisante ou mauvaise isolation, infiltrations d'eau, électricité non conforme, absence d'installation sanitaire ou de coin cuisine. Le surpeuplement « accentué » renvoie pour sa part aux logements auxquels il manque au moins deux pièces par rapport à la norme de « peuplement normal »<sup>7</sup>. À noter que l'identification des doubles comptes permet désormais de mettre en lumière les situations de personnes confrontées à un cumul de difficultés : en 2006, 28 000 ménages (soit 145 000 personnes) vivent ainsi dans des logements qui sont à la fois inconfortables et surpeuplés.

La problématique du mal-logement renvoie également à des situations d'occupation précaire, et notamment aux locataires de logements meublés qui bénéficient d'un environnement juridique moins protecteur que les locataires classiques (durée de bail de un an, contre trois). Si de récentes évolutions législatives ont amélioré leur situation, la Fondation Abbé Pierre estime toutefois que la frange la plus modeste d'entre eux constitue, ne serait-ce que par leur fra-

gilité et leur absence de perspectives, un public mal logé, soit 172 847 personnes appartenant au premier quartile de niveau de vie (hors étudiants).

**Parce qu'elles constituent des victimes du mal-logement trop souvent négligées,** la Fondation Abbé Pierre souhaite enfin pointer la situation de **nombreuses familles de Gens du voyage**, notamment celles qui bénéficient de revenus modestes et ne peuvent donc accéder à un terrain privatif. Compte tenu de l'insuffisance des aires d'accueil<sup>8</sup> aménagées, on estime en 2009 que plus de 21 000 familles (et environ 86 000 personnes) ne peuvent accéder à une place sur une aire d'accueil et donc à des conditions de vie décentes.

## **PLUS DE 5 MILLIONS DE PERSONNES EN SITUATION DE RÉELLE FRAGILITÉ**

Ces problématiques extrêmes de mal-logement ne doivent pas masquer toutes les situations de personnes en situation de réelle fragilité dans leur logement à court ou moyen terme. Il en est ainsi des ménages qui, bien que propriétaires, se retrouvent fragilisés lorsqu'ils résident dans des copropriétés en difficulté. Les récentes exploitations de l'Enquête logement de 2006 permettent désormais d'estimer à 730 000 le nombre de personnes confrontées à un très mauvais fonctionnement de leur copropriété, à un défaut d'entretien ou à des impayés nombreux et importants. Précisons toutefois que ce chiffre ne concerne que les copropriétaires occupants, c'est-à-dire à peine plus de la moitié des ménages vivant en copropriété, alors que les observateurs de terrain montrent que les locataires sont généralement surreprésentés dans les copropriétés en difficulté. L'augmentation incontrôlée du coût du logement précipite par ailleurs de nombreux locataires dans une situation de grande fragilité : 1 252 000 personnes étaient en impayés locatifs en 2006. Un chiffre basé sur des données antérieures à la crise économique apparue courant 2008, et dont on peut donc craindre qu'il ne soit plus inquiétant encore, aujourd'hui.

6. Hors étudiants et ceux qui ont tout juste achevé leurs études.

7. A norme de « peuplement normal » prévoit au minimum une pièce pour le ménage, une pièce pour chaque couple, pour les célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même âge ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

8. En l'absence de 21 653 places en aires d'accueil, et par application d'un ratio de 4 personnes par famille, soit 86 612 personnes

Sans qu'elles relèvent d'une forme aiguë de mal-logement, de nombreuses situations de surpeuplement et d'hébergement chez des tiers retiennent par ailleurs notre attention : il en est ainsi des 3,2 millions de personnes qui habitent dans des logements surpeuplés « au sens large » (hors surpeuplement « accentué »)<sup>9</sup> et des quelque 240 000 enfants de 18 ans ou plus, qui ont dû retourner vivre chez leurs parents ou grands-parents faute de ressources suffisantes pour accéder à un logement autonome et se retrouvent ainsi dans une forme d'hébergement « résigné » (hors hébergement « contraint »).

À partir de ces différentes situations, il est possible aujourd'hui d'estimer, sans doubles comptes, que **8 millions de personnes sont en situation de mal-logement ou de fragilité dans leur logement**. Sans compter les situations de cumul de difficultés, auxquelles sont confrontées 1 million de personnes.

## AU MOINS 10 MILLIONS DE PERSONNES SONT TOUCHÉES PAR LA CRISE DU LOGEMENT...

Ce chiffre de 8 millions ne tient toutefois pas compte de nombreuses autres situations de fragilité, non comptabilisées afin d'éviter tous doubles comptes, mais qui constituent des signaux d'alerte quant aux difficultés des ménages par rapport au logement. Ainsi, s'il est impossible d'agrèger les données suivantes (établies par ménage) au total des 8 millions de personnes, elles indiquent toutefois que le nombre de personnes touchées par la crise du logement est bien plus important dans son ampleur que ce que la statistique publique actuelle nous permet d'appréhender :

- **1,2 million de ménages sont en attente d'un logement social** en 2010 (hors demande de mutation) ;
- **1 million de ménages sont en situation de « surpeuplement modéré »** (hors surpeuplement « au sens large »). Cet indicateur renvoie à la mesure officielle du surpeuplement par l'Insee, qui intègre tous les ménages ne disposant pas d'une surface minimale de 18 m<sup>2</sup> par personne, ou de 25 m<sup>2</sup> pour les logements d'une pièce ;

9. Le surpeuplement « au sens large » renvoie aux logements auxquels il manque une pièce par rapport à la norme de « peuplement normal » au sens de l'Insee.

– **3,4 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique** d'après l'enquête Logement de 2006, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 10 % de leurs ressources aux dépenses d'énergie. Et si l'on tient compte des pratiques de restriction ou de privation de chauffage, 290 000 ménages supplémentaires ont déclaré avoir souffert du froid bien qu'ils aient limité leur consommation d'énergie ;

– **90 962 ménages occupent un logement sans droit ni titre** suite à une décision de justice d'expulsion ;

– **1 305 200 locataires ont rencontré des difficultés pour s'acquitter du paiement de leur loyer** d'après l'Enquête logement de 2006 (hors ménages ayant déclaré un impayé de loyer) ;

– **565 000 ménages propriétaires ou accédants** ont eu, dans les deux ans précédant l'Enquête logement 2006, des difficultés à payer leurs charges ou leurs remboursements d'emprunts immobiliers, parmi lesquels 70 000 se sont trouvés en situation d'impayé.

Pour la Fondation Abbé Pierre, ce sont sans aucun doute plus de 10 millions de personnes qui subissent aujourd'hui les conséquences de la crise du logement (production de logements insuffisante et inaccessible aux plus modestes, flambée des coûts du logement et des charges, blocage de la mobilité résidentielle...).

Si les progrès réalisés par la statistique publique contribuent aujourd'hui à une meilleure « objectivation » de la crise du logement et de ses conséquences pour les ménages, la Fondation Abbé Pierre pointe malgré tout **d'importantes zones d'ombre et une trop faible actualisation des données**, qui appellent des **moyens supplémentaires pour mesurer ces situations difficiles et être en capacité d'agir** en connaissance de cause. Mais la Fondation Abbé Pierre attend surtout des signes forts en direction des personnes défavorisées et un engagement réel des pouvoirs publics pour offrir des perspectives aux plus modestes et éviter que des ménages fragiles ne viennent à l'avenir grossir les rangs des personnes très mal logées.